

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0697**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Maguy France, place Roger Laurent attenant à la parcelle BC 269 - Cession à M. Béraïs Salah

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0697

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Maguy France, place Roger Laurent attenant à la parcelle BC 269 - Cession à M. Béraïs Salah**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Monsieur Béraïs Salah souhaite acquérir un délaissé de voirie à Vaulx en Velin rue Maguy France, place Roger Laurent attenant à la parcelle BC 269 afin de réaliser un projet de construction sur son terrain.

L'emprise convoitée représente une superficie d'environ 75 mètres carrés.

Cet espace constitue actuellement un délaissé de voirie, sans intérêt pour la circulation générale.

Préalablement à la cession du terrain, il conviendrait de procéder à son déclassement du domaine public de voirie communautaire.

L'ensemble des services urbains a émis un avis favorable à ce déclassement.

Le déclassement prononcé, le terrain sera cédé à monsieur Salah Béraïs dans les conditions fixées par les services fiscaux.

Le présent déclassement a été dispensé d'enquête publique selon les dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Maguy France, place Roger Salengro à Vaulx en Velin attenant à la parcelle BC 269.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique de vente à monsieur Béraïs Salah.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.